

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 6

Rappel des dates : Convocation : 06/09/2024 - Affichage : 06/09/2024

Le douze septembre deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle Michel Berger de Savigné L'Évêque sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie		Pouvoir à Jocelyne ASSE-ROTTIER - 12/09/2024	
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André		Pouvoir à Nathalie GUILMAIN - 06/09/2024	
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à Claudine OZAN - 12/09/2024	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	LE BIHAN Jean-François	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à Catherine GADEMER - 09/09/2024	
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial		Pouvoir à Alain COURTABESSIS - 09/09/2024	
	MIGNOT Claude			X
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane		Pouvoir à Céline MATHE - 10/09/2024	
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Arnaud MONGELLA est élu secrétaire de séance.

Objet : Installation des représentants à différentes Commissions Internes et Obligatoires
Délibération n° 2024-89

En application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire du Gesnois Bilurien a formé seize (16) Commissions Internes Obligatoires chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

À la suite du renouvellement des élus de la Commune de Saint-Mars-La-Brière le 5 mai 2024, le Conseil Municipal a, par délibération n° 64-10072024 du 10 juillet 2024, désigné ses représentants dans les différentes commissions internes de la Communauté de communes comme suit :

Commission Aménagement	TOUZEAU Élisabeth - CHESNEAU Jean-Claude
Commission Finances	PETITPAIN Arnaud
Commission Politiques Contractuelles	SURUT Jackie
Commission PEEJ	GADEMER Catherine
Commission Culture	TOUZEAU Élisabeth
Commission Service à la population	PINEAU Nathalie
Commission Développement Économique	SURUT Jackie
Commission Mutualisation	PITARD Annick
Commission NTIC	GENDRON Christophe
Commission Travaux	MAYER Teddy
Commission Informatique et Communication	PÉRÉ Diane
Commission Environnement	TOUZEAU Élisabeth
CLECT	CHRISTIANY Damien
Commission d'Appel d'Offres	CHRISTIANY Damien
Commission de Délégation de Service Public	CHRISTIANY Damien
CIID	DAVID Daniel

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les élections partielles intégrales en date du 5 mai 2024 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil Communautaire ;

Vu la délibération en date du 10 juillet 2024 du Conseil municipal de Saint-Mars-La-Brière ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal de Saint-Mars-La-Brière ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de former les commissions permanentes de la Collectivité ;

Considérant la proposition des représentants de Saint-Mars-La-Brière.

Après en avoir délibéré,

- **Autorise** l'installation des représentants suscités de la commune de Saint-Mars-La-Brière au sein des différentes Commissions Internes et Obligatoires.

Adopté

Pour : 44

Abstention : 1 - M. D Christiany

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,
Fait à Montfort-le-Gesnois, le 25 septembre 2024,

Le Président,
André Pigné

